

PLAN POUR AGIR VRAIMENT CONTRE LA CRISE en CÔTE d'OR

Analyse et orientations

Monsieur le Président et sa majorité n'ont pas le monopole de la compétence ni celui de la défense des Côte d'Oriens.

Face à une crise aussi grave il aurait été préférable d'essayer de trouver un consensus et d'associer à la réflexion l'opposition qui, il est vrai, ne représente que 60% de la population et qui a obtenu 15000 voix de plus aux derniers renouvellements cantonaux... Nous avons donc reçu ce plan sans imagination, banal, que l'on ne pourra pas modifier. Mais si l'opposition est critique, elle veut être constructive en faisant des propositions crédibles.

1ere remarque : que ce soit le plan national ou le plan départemental, nous regrettons que les investissements dans les grandes infrastructures de transport aient été oubliés. Ainsi en est-il des dossiers de la LGV Rhin Rhône, de la LINO ou du Tramway. Ces travaux constituent pourtant bien des perspectives très concrètes d'activités pour les entreprises concernées.

Le plan de soutien à l'économie locale préparé par la majorité départementale souffre des mêmes défauts que celui de la majorité gouvernementale. Il en épouse les mêmes contours avec les mêmes limites, au point de nous interroger sur cette fidélité quasi-suicidaire vis à vis de ce qui s'apparente plus à une position frileuse qu'à une construction pragmatique d'un véritable artisan du développement, voire de la paix sociale quand l'ampleur des mobilisations pour défendre l'école, la poste, les services publics en général, ou le pouvoir d'achat ne trouvent en écho que le silence, voire le mépris.

Sur le plan de relance « national » :

Le contexte est délicat : le chômage repart à la hausse et la récession économique s'installe. La crise que nous connaissons est d'une ampleur inédite depuis la fin de la Seconde Guerre Mondiale. Si le plan de relance gouvernemental a fait l'impasse sur les mesures pour stimuler la consommation, il y a un autre grand oublié : les collectivités territoriales, dont l'étranglement financier est une permanence de la politique de la droite depuis 2002. Alors qu'ils réalisent 70 % des investissements, Villes, Départements et Régions voient leurs moyens et les engagements de l'Etat diminuer.

Préparée sans aucune concertation avec les associations représentatives des villes, départements et régions, la relance n'a de « relançant » que le nom en réalité, puisque l'immense majorité des mesures annoncées ne sont que des accélérations de crédits de paiement déjà engagés par ailleurs...

Deux propositions doivent être mises à l'ordre du jour pour sortir de la crise. Il convient d'abord d'augmenter de manière significative le pouvoir d'achat des Français. Par ailleurs, l'état devrait s'acquitter de ses dettes en faveur des collectivités locales afin que ces dernières puissent contribuer au soutien à l'activité de proximité.

Au lieu de cela, le gouvernement fait payer aux collectivités locales, et notamment aux Départements, les conséquences de son obsession de la baisse de la dépense publique et de la baisse des impôts pour les plus aisés : le fameux "bouclier fiscal" prive notre pays de 14 milliards d'euros en raison de cadeaux fiscaux. L'annonce de la suppression de la TP est le dernier épisode de cette dramatique recherche de bouc-émissaire.

Sur le plan départemental :

- Le plan départemental n'est alimenté que par le remboursement anticipé d'un an de la TVA par l'Etat (qui aurait été versée en 2010), et ne propose aucun effort financier supplémentaire du Conseil général de la Côte d'Or.
- Son montant global est bien faible au regard des investissements réalisés ailleurs.
- S'il corrige le tir sur 2 dossiers dont nous avons dénoncés la baisse des moyens (couches de roulement et PPI), une dérive clientéliste est très nettement observable : sur les 10 M réinjectés, 2,591 M vont dans la IVème circonscription, soit presque 26% du total... Nous comprenons désormais mieux l'expression chère au Président de « traitement différencié des territoires ».

Nos principales critiques sont au nombre de 4 :

Ce plan souffre principalement d'un effet d'aubaine : il propose des investissements qui auraient de toute façon été réalisés plus tard, à un autre rythme avec des ressources qui elles aussi auraient été perçues dans 1 an.

Il se caractérise par un large saupoudrage... dont la circonscription du Président profite largement. Mais en quoi, 10 000 ou 20 000 euros ici ou là peuvent ils aider les communes qui ont besoin de 60 000 ou 100 000 euros ?

Et il sera inefficace. Ex des véhicules ou du groupement d'entreprises pour la voirie : 3 entreprises ont à elles seules le marché des couches de roulement des routes départementales en Côte d'Or. 0,845 M d'euros, ce sont environ 25 km de couches supplémentaires sur un réseau total de plus 5500 km... L'effort est donc là encore très faible.

Enfin il oublie le cœur du métier du CG21 : l'accompagnement social. Ce plan oublie donc l'essentiel, il oublie l'humain.

Nos propositions pour agir vraiment contre la crise en Côte d'Or

Ce que nous proposons, c'est donc d'ouvrir de réelles perspectives en inscrivant résolument l'action du Conseil général autour de 2 orientations majeures:

- **L'avenir de notre planète et l'environnement durable.**
- **La situation économique et sociale présente et en conséquence l'activité des entreprises locales et l'accompagnement social de nos concitoyens**

Agir vraiment contre la crise, c'est selon nous :

1. **Engager les actions qui soutiennent les Entreprises de Côte d'Or**
2. **le faire en pensant d'ores et déjà au développement futur de la Côte d'Or**
3. **sans oublier ce qui fait le cœur de métier du Conseil général : l'accompagnement social pour faire face à l'augmentation du chômage.**

Et nous le faisons en apportant un réel financement complémentaire :

Nous proposons de modifier le budget en retirant 1 M sur les frais de com et de fonctionnement. Avec celui-ci nous pouvons financer un emprunt exceptionnel qui permet de dégager 13 M d'euros immédiatement disponibles. Auxquels nous ajoutons 2 M par anticipation sur la DM et les 10 M du FCTVA. **L'ensemble des crédits ainsi injectés dans la relance locale serait donc de 25 M.**

I - POUR SOUTENIR LES ENTREPRISES du BATIMENT et des TP :**A : LOGEMENTS SOCIAUX ET BATIMENTS PUBLICS : UN AXE PRIORITAIRE**

La politique en faveur du logement social est la grande oubliée du plan de soutien à l'économie. Une mesure toute symbolique prévoit 150 000 euros (autant dire rien) pour financer les surcoûts liés au prix du foncier dans la zone urbaine de Dijon.

1/ POUR TOUS LES BAILLEURS SOCIAUX :**1.1 Eco-réhabilitation du parc ancien des bailleurs sociaux pour tout le département.**

Ce sont des travaux de rénovation parfois importante (fenêtres, isolation des toits, nouveaux systèmes de chauffage, compteur d'eau ...) qui peuvent être réalisés par des entreprises locales. Et qui permettent de rechercher de nouvelles économies d'énergie. Ces économies impactent évidemment sur l'environnement, mais aussi sur les charges supportées par les locataires.

1.2 Constructions neuves de bâtiment Basse Consommation pour le logement social

A ce jour aucun bâtiment de basse consommation destiné au logement social n'est construit en Côte d'Or. Il s'agirait de participer avec d'autres collectivités au financement du surcoût d'une telle opération.

2/ POUR LES BATIMENTS PUBLICS**2.1 Orienter les investissements directs du département dans ses bâtiments vers l'environnement durable :**

Dans les collèges, les gendarmeries, les centres routiers, nous proposons d'orienter les travaux prévus et à prévoir vers des constructions conformes aux préconisations du Grenelle de l'environnement (plan énergétique, collège bioclimatique, chaufferie-bois, norme HQE,...). Les dossiers de rénovation présentés présentent très peu d'innovations dans ce domaine. Dans les cantines en particulier pourrait être reproduit l'expérience menée en Saône et Loire de composteur à déchets mis en œuvre dans une cantine scolaire.

2.2 Etudes et travaux d'économie d'énergie :

Depuis 2008, le SICECO propose aux communes de réaliser un bilan énergétique de leurs bâtiments publics. Ces études n'ont pu être menées que sur les communes les plus importantes. Pour compléter et développer cet état des lieux, il convient de poursuivre l'effort engagé pour que le plus grand nombre de communes y souscrive.

Par ailleurs, il n'existe aucun système d'incitation pour que les communes passent du simple constat aux opérations d'aménagement. En la matière nous proposons donc qu'un crédit soit affecté pour inciter les communes ou groupements de communes à réaliser des travaux directement liés à l'amélioration de leur bilan énergétique et à des économies d'énergie, par l'usage notamment de nouvelles sources d'énergie (chauffe-eau solaire, panneaux photovoltaïques pour l'éclairage, chaufferie bois...).

3/ POUR L'ENVIRONNEMENT et les TP :

3.1 Aider les particuliers à s'équiper

Nous proposons de subventionner les particuliers qui souhaitent s'équiper en chauffe-eau solaire, chauffage solaire, pompes à chaleur,... dans le département.

3.1 Soutenir l'agriculture

En accélérant les procédures et les paiements des aides apportées pour la construction de nouveaux bâtiments d'élevage. Cette mesure ne coûtera rien d'autre qu'une autre organisation du travail : le CG21 verse en effet tardivement son aide, il s'agit simplement d'accélérer le traitement des procédures d'attribution des aides et le paiement. Cette disposition peut d'ailleurs s'appliquer à d'autres aides apportées par le CG21 aux acteurs de la filière.

3.2 Eau et Assainissement.

Les financements des Agences de l'Eau sont à ce jour insuffisants pour faire face à l'ensemble des besoins et du retard observé dans les mises aux normes des usines de traitement des eaux potables, des stations d'épuration des eaux usées et des interconnexion des réseaux pour répondre aux nouvelles normes européennes.

Nous proposons de soutenir les projets existants dans les communes ou leurs groupements en dégageant les moyens nécessaires.

B : TRANSPORTS, ROUTES ET MOBILITE

1/ Routes : revaloriser les enveloppes cantonales pour les travaux de voirie communale

Pour éviter les effets d'aubaine que produira la mesure proposée de distribuer 10 000 euros à 100 communes de - 5 000 habitants pour des travaux de voirie, nous demandons que le crédit proposé soit affecté aux enveloppes cantonales pour toutes les communes et pour les travaux réalisés avant la fin 2009.

Concernant la voirie départementale et les couches de roulement, (dont le crédit est augmenté de 0.845 M d'euros, de quoi réaliser 24 km de plus), il convient de rappeler qu'un groupement de 3 entreprises seulement a l'intégralité du marché de la Côte d'Or.

2/ Véhicules propres :

Afficher un soutien à la filière automobile par l'acquisition directe ou une nouvelle aide destinée aux communes sera très insuffisant et tout simplement inefficace, sauf pour occuper un peu un chargé de clientèle peut-être... C'est bien plus qui peut et doit être fait, mais là encore les mesures du gouvernement et de la majorité ne sont pas à la hauteur. Aujourd'hui, on voit les grands groupes du secteur délocaliser leur fabrication, maintenir des dividendes juteux pour les actionnaires et supprimer des emplois, voire licencier tandis que les carnets de commande des sous-traitants, principalement des PME et PMI, se vident dramatiquement... La politique du « deux poids, deux mesures » est encore à l'œuvre : alors que les gros profitent, les petits trinquent ! Et tandis que des milliards sont injectés, les grands groupes et les équipementiers de rang 1 maintiennent les mêmes taux de retour pour les actionnaires. Il nous semblait pourtant avoir compris que dans un système économique libéral, la prise de risque était la responsabilité de l'actionnaire... En acquérant des véhicules propres, nous sommes certains qu'ils auront été fabriqués en France.

2.1 Subventionner l'acquisition de véhicules propres par les CT

La majorité propose de financer 100 acquisitions de véhicules, sans mettre de condition ni critères. Nous proposons de réserver l'aide pour l'acquisition de véhicules propres conformes aux préconisations du Grenelle de l'environnement, dans la limite de 50 pour toutes les communes et en limitant l'acquisition à 1 véhicule par commune.

2.2 Montrer l'exemple

En la matière, nous proposons que le département montre l'exemple par l'acquisition de nouveaux véhicules conformes aux conclusions du Grenelle (véhicules électriques,...) pour ceux du parc qui circulent en ville au moins.

3/ Instaurer la gratuité des transports pour les titulaires des minima sociaux

Mettre en œuvre la tarification unique répond à une de nos propositions faites lors des élections cantonales de 2008. Nous y serons favorables. Reste que les mesures proposées sont insuffisantes et que nous demandons aussi la gratuité pour les titulaires des minima sociaux.

II – POUR SOUTENIR NOS CONCITOYENS et ASSUMER L'ESSENTIEL :

A : SOUTENIR LES PLUS DEMUNIS

Suppression des bourses aux familles des lycéens, diminution des crédits pour les secours d'urgence, non-reconduction de la convention avec la fédération des centres sociaux, non-reconduction du dispositif de suivi des locataires bénéficiaires du Fonds de Solidarité Logement, toutes ces mesures prises par la majorité ont un point commun : elles sont anti-sociales.

Soutenir les plus démunis et l'accompagnement social sont pourtant bien au cœur des missions essentielles des départements.

Le plan de la majorité départementale l'occulte complètement. Aussi nous proposons de rééquilibrer son action.

1/ Pour les familles

1.1 Maintenir les bourses départementales d'études pour les lycéens.

A l'heure où les tensions sociales ne sont pas sans danger, écrire aux familles des lycéens de la Côte d'Or pour les informer que les bourses départementales ne seront pas reconduites en 2009 est une aberration économique. Il y va de la crédibilité du plan annoncé et c'est bien la preuve de son inutilité sociale comme de son inefficacité économique. Nous proposons donc de maintenir tout simplement cette aide sociale.

1.2 Revaloriser les primes à l'apprentissage.

Avec les lycéens et les collégiens, les apprentis bénéficient aussi d'une aide via le versement d'une prime d'apprentissage. Or cette prime n'a jamais été revalorisée depuis sa création et est toujours de 117 euros. Nous proposons de la porter à 126

1.3 Instaurer une aide financière pour le paiement de la cantine au collège.

Le paiement des factures de cantine peut revêtir des difficultés selon les situations familiales (en cas de perte d'emploi par exemple). Garantir une alimentation, et une alimentation équilibrée comme variée ne peut qu'apporter un coup de pouce aux jeunes de ces familles. C'est pourquoi nous proposons que le CG21 puisse prendre en charge une partie de ces factures, sachant que le prix du repas est encore variable d'un établissement à un autre et que l'Education nationale a d'ores et déjà prévu un fonds social cantine et fonds social "collégien" dans chaque établissement, mais que ce fonds est jugé insuffisant.

Pour un certain nombre de collégiens vivant dans des familles victimes de la précarité, le repas pris à la cantine est le seul repas chaud et équilibré de la journée.

2/ Aides Mensuelles Temporaires : abonder les crédits diminués

Les assistantes sociales des services territoriaux disposent de différents outils quand elles reçoivent des publics en difficulté. Parmi ceux-ci, il existe le système des aides mensuelles temporaires, qui permettent de verser au cas par cas un secours d'urgence (pour faire face à une dépense imprévue, payer une facture en retard, voire s'habiller, se nourrir...). Or le crédit global des crédits destinés à ces aides a diminué de 2008 à 2009.

C'est pourquoi nous proposons de rééquilibrer l'action du conseil général en réaffectant un crédit de 130 000 euros que nous proposons de prendre sur les frais de représentation.

Il faut en la matière accélérer le délai de traitement des demandes d'aides et de secours d'urgence.

3/ Instaurer le micro-crédit social

A l'instar du Grand Dijon, ou du département des Côtes d'Armor, nous proposons d'instaurer le micro-crédit social. Il s'agit d'ouvrir la possibilité pour les plus démunis d'emprunter de 300 à 3000 euros sur 36 mois et de leur éviter le recours au crédit « revolving » dont les effets pervers ont été particulièrement dénoncés, à juste titre, mais sans en tirer d'autres conséquences.

B : RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Nous ne pouvons pas ignorer la montée du chômage qui a commencé. Pour faire face aux difficultés quotidiennes de tous, nous proposons :

1/ Emplois du CG21 :

Recruter des emplois aidés

Nous proposons le recrutement de 100 emplois aidés, qui pourront être affectés dans les collèges et les maisons de retraite.

2/ Apporter de vrais moyens aux partenaires du Conseil général

2.1 Assurer le suivi social des bénéficiaires du Fonds de Solidarité Logement (FSL)

Face à l'augmentation de la précarité, le suivi social des bénéficiaires du FSL ne peut pas être négligé. Nous proposons que de vrais moyens soient dégagés pour cette mission essentielle.

2.2 Fédération départementale des Centres sociaux

La Fédération 21 des Centres sociaux, ce sont 24 centres sociaux sur tout le territoire (rural et urbain) qui accueillent 25 000 adhérents et occupent 580 personnes, représentant 270 équivalents temps pleins.

Ne pas renouveler la convention arrivée à terme depuis décembre dernier, c'est priver le département d'un bras armé pour favoriser la cohésion sociale et l'animation de la vie sociale. Et c'est gêner considérablement l'action des communes ou communautés de communes qui attendent l'aide versée via la Fédération aux centres de leurs communes.

Nous proposons la reconduction de la convention triennale de 2009 à 2011 et donc l'apport d'un financement complémentaire.

3/ Politique de l'insertion

La signature du Premier Pacte territorial d'insertion avec M Martin HIRSCH ne manquait pas de cachet : avec brio, la Côte d'Or s'affichait comme le « premier » département de France à signer un tel pacte. C'était oublier un peu vite que quelques semaines auparavant, le budget primitif qui avait été défendu et adopté par la majorité prévoyait de diminuer de 26 % les financements destinés aux associations pour l'encadrement des chantiers d'insertion.

La majorité nous soumet un rapport qui dans son annexe rattrape le retard de 100 000 euros et prévoit un crédit supplémentaire de 200 000 euros. Nous pourrions nous en réjouir mais sur les 11 cantons concernés, 6 sont dans ... la IVème circonscription. Le coût de ces 6 chantiers s'élève à 156 235 euros, soit la moitié des crédits supplémentaires proposés par ce plan... Nous suggérons de répartir l'effort plus équitablement entre les différents territoires.

Conclusion :

Nos propositions reposent sur une connaissance précise du fonctionnement et du rôle d'un département.

Pour mesurer l'efficacité réelle et pouvoir adapter les choix à faire, éviter le clientélisme, assurer la transparence, nous proposons enfin sur la méthode qu'une commission de suivi soit créée pour suivre la mise en œuvre réelle des mesures.

Au lieu de 10 M d'euros, ce sont 25 millions que nous proposons de mobiliser. L'ampleur de la crise le commande car ce n'est pas par des cautères sur une jambe de bois que la confiance et la croissance reviendront.

L'Etat rembourserait ses dettes aux départements, nous n'aurions pas à emprunter. Nous tenons à rappeler que ce sont 2 milliards d'euros que l'Etat doit aux départements au titre du RMI ...

A ces transferts mal compensés, s'ajoute l'annonce de la suppression de la TP. Si l'Etat cessait de réclamer aux collectivités de financer ses propres investissements, alors elles pourraient investir plus en faveur des entreprises et du développement économique pour soutenir la croissance.

Pour autant, nous avons foi en l'avenir de notre département et c'est bien celui là que nous voulons regarder, pas celui d'un seul homme, d'un seul parti, ou d'un seul acteur du système économique.